

Toute l'actualité de votre commune

Les infos de JANAILHAC

Bulletin d'informations municipales

55
Juin 2016



www.janailhac.fr



Le village « La Jaussonie »

Zoom sur les articles à retrouver dans ce numéro

Mot du Maire // Le budget 2016 // Comptes administratifs 2015 // Taux d'imposition // La voirie
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal // Tourisme // Ad'ap // Chaufferie // SYDED // L'agenda // AAJPN // Mémento pratique

Le mot du Maire

Des dispositions de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République ont obligé la communauté de communes du Pays de Nexon à se regrouper avec la communauté de communes des Monts de Châlus. Le conseil municipal a émis par deux fois un avis défavorable à cette fusion considérant que, comme l'a montré clairement le rapport fait pour l'élaboration du PLUi*, l'ex canton de Nexon est situé entre Limoges et Saint-Yrieix et que le flux de population se fait entre ces deux pôles ; un rapprochement avec la communauté de communes de Saint-Yrieix aurait été plus cohérent.

Il me paraît plus inquiétant encore que progressivement, de réformes en réformes, les communes se voient déposées de leur libre choix d'organiser leur territoire. Disparition programmée du syndicat d'eau, nouvelle organisation de la collecte et du traitement des ordures ménagères, mise en place d'un PLU** à l'échelle d'une communauté de communes, transfert de compétences aux communautés de communes (ADPA). De lois en règlements, les compétences des communes se voient réduites comme peau de chagrin.

À cela s'ajoute que la représentation de la commune de Janailhac (*elle n'est pas la seule*) au sein de cette future communauté de communes ne sera assurée que par un seul délégué alors que nous étions deux jusqu'alors.

On assiste à une déconnexion de la représentation politique censée représenter et servir les populations. En effet les élus de la communauté de communes ne sont pas issus du suffrage universel direct mais de l'émanation des conseils municipaux.

Alors, il faut que nos élites politiques disent clairement si la commune doit disparaître ou si elle doit être maintenue, il faut en ce cas lui donner les moyens d'exister tant en compétences qu'en moyens financiers.

Le début du printemps est marqué par un certain nombre d'opérations budgétaires. Les votes des comptes administratifs et des budgets que je présentais ont été adoptés à l'unanimité. Le compte administratif de la commune présente dans sa section de fonctionnement un excédent de 62 304,31 € et dans sa section d'invest-

tissement un déficit de 77 849,44 €. Cela est dû au fait que des dépenses d'investissement ont été payées en 2015 et que sur cette même année, les recettes prévues n'avaient pas été versées au 31 décembre (*vous trouverez plus loin l'ensemble des chiffres*).

Les dotations de l'État étant pour la première fois en diminution, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année en cours. Le fauchage des routes réalisé par l'employé municipal ainsi que la mise en place de notre nouvelle chaudière permettront de diminuer nos dépenses de fonctionnement. Malgré ce contexte difficile, le conseil municipal a décidé de maintenir ses investissements. Plusieurs chantiers verront le jour dans les semaines qui suivent.

■ Notre attention se portera sur nos routes pour lesquelles 60 000 € seront investis, sachant que le Département nous accompagne à la hauteur de 55 %.

■ Conformément aux dispositions légales, nous devons établir un plan pluriannuel d'accessibilité pour nos bâtiments publics. Une première tranche sera réalisée cette année avec la création de deux places de stationnement adaptées et d'une rampe pour accéder à la mairie.

■ Le conseil a voté une somme pour commencer l'étude de l'aménagement de notre salle des fêtes. Avant la fin de cette année, nous aurons désigné le cabinet d'architecte qui nous accompagnera dans ce projet.

■ La toiture de notre église commence à donner des signes de faiblesse, il faudra que nous envisagions rapidement sa réfection.

Le conseil a demandé au Préfet que, conformément à la loi, le bien de section de Plaud et Betour soit transféré à la commune, afin que, par convention de mise à disposition avec Les Espaces Naturels du Limousin cette lande humide soit préservée et valorisée.

Pour des raisons professionnelles, Fabrice Dubois a dû quitter le Limousin pour une région plus au sud et a donc présenté au Préfet sa démission d'adjoint au Maire. Merci Fabrice pour ton implication dans la vie de la com-



mune et bonne chance dans tes nouvelles fonctions.

Par décision du conseil municipal, le poste de troisième adjoint a été remplacé par deux postes de conseillers délégués : Frédéric Bonnaud à la voirie et Jean-Louis Sage à l'urbanisme. Ces deux postes n'étant pas indemnisés.

Au mois d'avril, des compteurs de flux et de vitesse des véhicules ont été installés aux entrées du bourg. Ils vont permettre d'entreprendre une réflexion sur la circulation dans Janailhac et en particulier sur la vitesse.

Les bannières de Saint-Eutrope et Saint-Yrieix, après plusieurs mois passés chez le restaurateur, viennent de réintégrer l'église. Elles sont maintenant visibles dans la partie basse du clocher. Le vendredi 29 avril à l'occasion de la fête patronale elles ont été bénies par le curé de la paroisse.

Au rez-de-chaussée de l'appartement de fonction des instituteurs un bureau et une salle d'archive ont été créés. La salle de réunion du conseil a été entièrement refaite par Lucie, Éric et Alain. Merci donc à eux pour ce beau travail.

En ce mois de janvier, les anciens de la commune étaient les hôtes de la municipalité. Un excellent repas préparé par le Saint-Eutrope et servi par les membres du conseil a permis de passer une agréable journée.

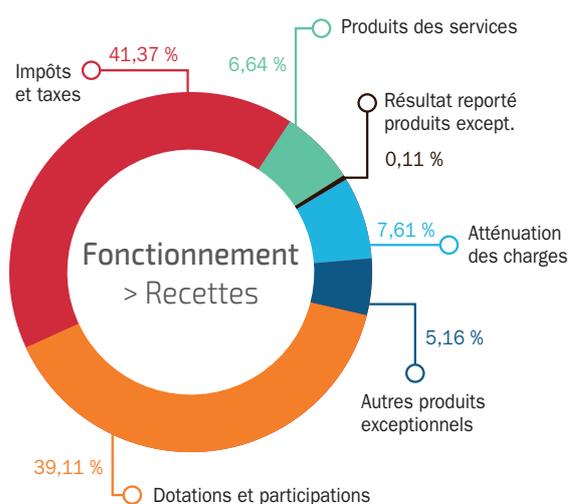
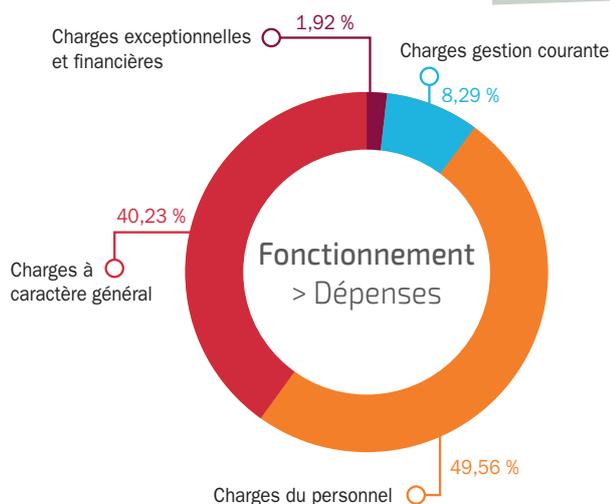
Olivier Rimbaud, Directeur de notre école depuis deux ans, est appelé à d'autres fonctions. Nous lui souhaitons réussite et joie dans ses nouvelles attributions. Merci pour ces deux années passées au service de nos enfants.

*Bien cordialement à chacun
d'entre vous.*

Jean-Louis Goudier



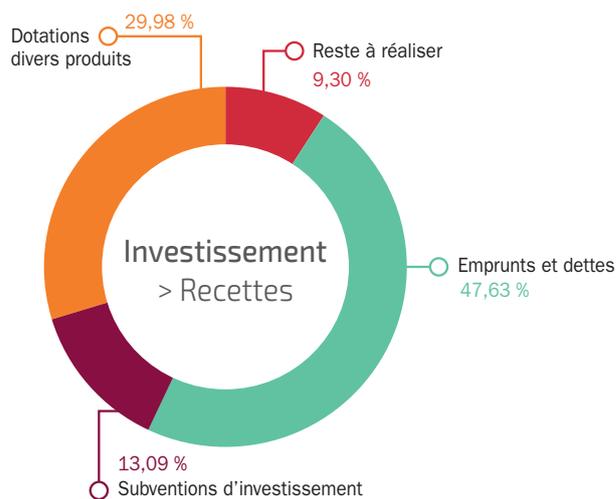
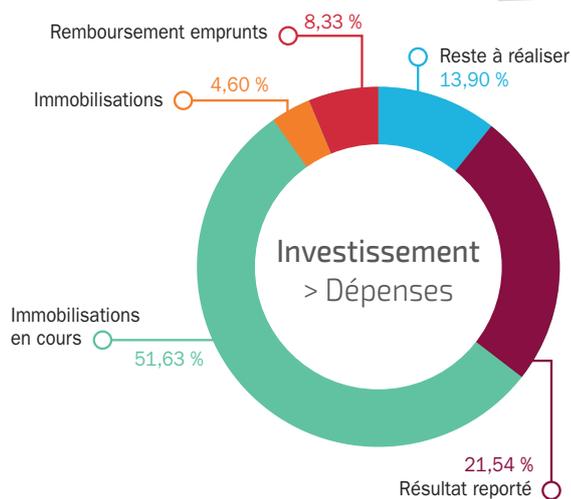
Fonctionnement



Dépenses	Montant	%
Charges à caractère général	163 868 €	40,23 %
Charges du personnel	201 900 €	49,56 %
Charges gestion courante	33 774 €	8,29 %
Charges exceptionnelles et financières	7 800 €	1,92 %
-	-	-
-	-	-
Total	407 342 €	100 %

Recettes	Montant	%
Produits des services	27 050 €	6,64 %
Impôts et taxes	168 500 €	41,37 %
Dotations et participations	159 322 €	39,11 %
Autres produits exceptionnels	21 000 €	5,16 %
Atténuation des charges	31 000 €	7,61 %
Résultat reporté produits exceptionnels	470 €	0,11 %
Total	407 342 €	100 %

Investissement



Dépenses	Montant	%
Remboursement emprunts	24 805 €	8,33 %
Immobilisations	13 700 €	4,60 %
Immobilisations en cours	153 769 €	51,63 %
Résultat reporté	64 150 €	21,54 %
Reste à réaliser	41 400 €	13,90 %
Total	297 824 €	100 %

Recettes	Montant	%
Dotations divers produits	89 273 €	29,98 %
Subventions d'investissement	39 000 €	13,09 %
Emprunts et dettes	141 851 €	47,63 %
Reste à réaliser	27 700 €	9,30 %
-	-	-
Total	297 824 €	100 %

Par définition, le compte administratif (CA) retrace la situation réelle des finances de la commune pour l'année écoulée.

Le CA doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité. Il est établi en fin d'exercice et retrace les mouvements effectifs des dépenses et des recettes.



Budget principal

Section de fonctionnement

Dépenses	410 509 €
Recettes	472 813 €

Soit un résultat d'exercice de :
+ 62 304 €

Section d'investissement

Dépenses	292 227 €
Recettes	214 378 €

Le résultat de l'exercice se solde par un déficit de : **- 77 849 €**

La section d'investissement appelle donc à un **besoin de financement de 15 545 €** (77 849 € - 62 304 €).

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

Fixation des taux d'imposition

Le changement de strate de population en 2015 (+ 500 habitants) avait maintenu le montant de nos dotations provenant de l'État. Cette année, comme beaucoup de collectivités, une baisse est à enregistrer (- 1 800 €).

La dotation globale de fonctionnement baisse de manière significative (- 7 000 €). Elle est néanmoins compensée par une hausse de la dotation de solidarité rurale (+ 5 000 €). De ce constat, et après délibération, le Conseil Municipal dans son ensemble a souhaité de ne pas appliquer d'augmentation des taux d'imposition.

	2015	2016
Taxe d'habitation	12,41 %	12,41 %
Taxe Foncière Bâti	14,73 %	14,73 %
Taxe Foncière Non Bâti	67,01 %	67,01 %

par Philippe DEVARISSIAS

La voirie

Les années se suivent et se ressemblent. Janailhac investit pour l'entretien de ses routes. Ce n'est pas moins de 60 000 € TTC qui vont être investis pour redonner un coup de jeune à certaines de nos routes.

Pour commencer, nous avons dépensé à la fin du mois de mai 15 000 € pour un programme de curage de fossés et de dérasement d'accotement sur la route des Landes du Vert, la route qui passe derrière le cimetière, la route du Breuil, la route du Bois de Maumont et au Boucheron.

À l'heure où ce bulletin est réalisé, l'appel d'offre pour le reste des travaux n'est pas finalisé, mais comme chaque année, nous allons nous regrouper pour le réaliser avec des communes voisines, cette année : St-Maurice-les-Brousses et Rilhac-Lastours.

par Frédéric BONNAUD



Les règles d'urbanisme imposées sur la commune, étaient jusqu'à ce jour, contenues dans la carte communale délibérée par le conseil municipal et approuvée par le préfet de la Haute-Vienne le 19 septembre 2007. La nouvelle réglementation mise en place par l'État suite à la promulgation des lois beaucoup plus restrictives relatives à l'aménagement urbain et à la protection de l'environnement, impose aux communes ou communautés de communes, de se doter d'un plan local d'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document de planification de l'urbanisme réalisé à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Nexon. C'est un document juridique et opposable. Il est encadré par le code de l'urbanisme et de nombreuses lois (SRU, Grenelle, ALUR, ENE...).

C'est un outil qui assurera essentiellement les fonctions suivantes :

- À court terme, il définira et réglementera le droit du sol au sein de l'espace de référence.
- À moyen long terme, il permettra la réalisation d'un projet global de développement et d'aménagement.
- Il sera la référence pour tous les actes d'urbanisme courants (*déclarations, autorisations et permis*).

Le PLUi comprendra 4 parties principales :

- **Le rapport de présentation**, composé d'un diagnostic du territoire, de l'analyse de l'environnement naturel et des conséquences prévisibles de l'application du PLUi sur l'environnement. Le document doit aussi comporter le bilan de la consommation d'espaces sur les 10 dernières années et définir une prospective pour les besoins en zones à urbaniser. Enfin, il doit exposer les motifs des orientations choisies et des dispositions réglementaires retenues.
- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**, socle du PLUi, est ciblé sur les perspectives

- Il devra correspondre à la vision prospective pour anticiper le territoire à l'horizon des 15 prochaines années.

Ce document, dont la réalisation a été confiée par l'organe délibérant de la communauté de communes au bureau d'études 6T implanté à Limoges engage l'avenir de notre commune, aussi les élus ont souhaité en assurer la plus large diffusion possible afin d'associer tous les habitants, qu'ils soient ou non propriétaires de biens immobiliers.

Outre la réunion publique qui s'est déroulée le 27 janvier 2016 à 20 heures 30 à la salle des fêtes de Janailhac, une boîte à idées a été mise



en place dans le hall d'entrée de la mairie, malheureusement force est de constater que bien peu d'informations, préconisations ou suggestions y ont été déposées.

d'évolution démographique, l'économie, l'agriculture, l'habitat et les besoins, les déplacements, les eaux et leurs traitements... Il évoque de manière claire les objectifs de la commune concernant ses perspectives d'évolution.

- **Les règlements graphique et écrit**, fixent les dispositions générales et particulières applicables dans les différentes zones. Les règles s'inscrivent dans le prolongement des orientations définies par le PADD. Le zonage est la représentation graphique matérialisant les secteurs dans lesquels s'appliquent ces règles. Il définit les zones urbanisées (U), à urbaniser (AU), naturelles (N) et agricoles (A).

- **Les Orientations d'aménagement et de programmation** : le PLUi comprend des orientations d'aménagement et de programmation relatives à certains quartiers ou secteurs. Elles exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des quartiers ou des secteurs de son territoire. Elles doivent être en cohérence avec le PADD. Leur domaine d'action peut porter sur la mise en valeur de l'environnement, des paysages, des entrées de villes et du patrimoine. Elles permettent également de lutter contre l'insalubrité et favoriser le renouvellement urbain et le développement de la commune.

A ce jour, les élus travaillent avec le bureau d'études sur le rapport de présentation qui sera présenté en septembre aux personnes publiques associées (*Direction départementale des territoires, Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, chambre d'agriculture, architecte des bâtiments de France, etc.*)

Le projet devra être conforme aux prescriptions édictées par la Loi ALUR, dite Loi DUFLOT, (**Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové**) publiée au journal

officiel le 24 mars 2014 qui renforce le dispositif de lutte contre l'étalement urbain et la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ce dispositif législatif très contraignant impose la densification des bourgs et proscrit l'étalement urbain et le mitage. De ce fait, des zones qui avaient été classées constructibles dans la carte communale ne pourront plus l'être dans le cadre du PLUi eu égard l'environnement et les paysages, l'architecture, l'accessibilité et les services, les

exploitations agricoles, etc.

Jusqu'à l'approbation du PLUi par le Préfet de la Haute-Vienne, la carte communale reste applicable et l'urbanisation qu'elle prévoyait peut être réalisée.

Les élus se tiennent à votre disposition pour toutes informations ou renseignements relatifs à ce futur document d'urbanisme.

par Jean-Louis SAGE



L'Histoire de Janailhac dans nos mains

À l'ère des nouvelles technologies, l'Office de Tourisme du pays de Nexon nous propose à travers sa nouvelle application mobile « Pays de Nexon » une façon ludique et amusante de visiter notre petit bout de territoire.

Avec quelques clics et flash codes, nous avons entre nos mains un guide touristique complet, ainsi que des informations et l'actualité locale. C'est donc sous un soleil radieux, le

dimanche 1^{er} mai jour de la fête de la Saint-Eutrope, que l'Office de Tourisme du Pays de Nexon nous a fait découvrir et a inauguré cette application dédiée au parcours de découvertes de Janailhac.

Avec nos smartphones et tablettes, nous avons chargé l'application disponible sur le site de l'Office de Tourisme et ensuite nous avons suivi le parcours proposé qui nous a amené vers les 10 bornes numériques installées dans le

bourg. L'histoire des différents lieux où nous nous trouvons s'ouvrait à nous. De plus, à chaque borne, un petit questionnaire testant notre sens de l'observation nous était proposé.

Cette application est une façon très originale de découvrir l'histoire et de tester nos connaissances sur notre bourg.

À votre tour, venez essayer !

par Éliane MAZABRAUD

Ad'ap

Accessibilité des E.R.P.* de la commune de Janailhac

Courant avril 2016, nous avons déposé en Préfecture notre Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'ap) relatifs aux bâtiments publics de la Commune de Janailhac (Mairie – École + restaurant scolaire – Église – Salle des fêtes) car cela entre dans les obligations réglementaires de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dite loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Cette Loi vise désormais sans distinction, tous les types de handicaps, qu'ils soient moteurs (*mal marchant ou utilisateur de fauteuil roulant*), sensoriels (*mal voyant ou aveugle, mal entendant ou sourd*), cognitifs, mentaux ou psychiques.

Ce document comprend :

- Une liste des ERP de la commune ;
- Une analyse synthétique de la situation présente de nos ERP en regard des obligations d'accessibilité en vigueur bâti ;

- Un planning prévisionnel sur 3 ans avec les travaux à réaliser pour chaque ERP ;
- Un projet stratégique de mise en accessibilité qui justifie nos actions en regard des priorités à gérer et des handicaps à traiter pour chaque ouvrage, selon des critères techniques, architecturaux et économiques ;
- 2 demandes de dérogation pour l'église et les toilettes de l'école avec des propositions de solutions palliatives immédiates dans la durée de l'Agenda mais non définitives à plus long terme.

En mai 2015, nous avons reçu un Schéma Directeur de mise en accessibilité de nos ERP comprenant :

- Une synthèse des non-conformités avec des propositions techniques pour y remédier ;



- Un estimatif des coûts globaux et détaillés des travaux à réaliser ;
- Une proposition de planification sur plusieurs années de l'ensemble des travaux.

Les premiers travaux (*fin 2016*) concerneront l'entrée principale de la mairie, celle située à sa gauche et celle de la salle des fêtes ainsi que l'implantation d'une place de stationnement dite « PMR » (*Personne à Mobilité Réduite*) devant ce bâtiment.

par Laurent DE MARCHI

* E.R.P. : Établissement Recevant du Public

Nouvelle chaufferie des bâtiments municipaux

Les travaux de finition de la chaufferie (*toiture et enduit mural*) ainsi que son entourage (*portail d'accès, clôture et voirie piétonne*) étant achevés, l'heure est venue de faire un premier bilan.

Le chantier s'est déroulé sans aucun accident corporel, ni aucun problème technique, seul le retard de livraison de la chaufferie a décalé d'un mois la suite des travaux, les essais et la mise en service de l'ensemble de l'installation. Ces 2 dernières opérations se sont réalisées sans anomalies majeures (*une petite fuite d'eau à un raccord mal serré et un capteur de fermeture de trappe à repositionner*).

La municipalité souhaite une fois de plus remercier l'ensemble des intervenants qui, par leur professionnalisme, leur disponibilité et leur réactivité ont contribué à la réussite de ce chantier :

- Xavier SARRAZIN et le SEHV pour l'accompagnement de ce chantier, de l'étude à la mise en route ;
- L'entreprise de maçonnerie CÉLERIER pour la réalisation (*avec beaucoup de réactivité*) des fondations de

la chaufferie et l'enfouissement des réseaux entre la mairie et la chaufferie ;

- Le chauffagiste, l'entreprise LEMAIRE, pour la technicité de ses équipes, de l'étude à la mise en service en passant par toutes les étapes du chantier ;
- Son sous-traitant et fabricant de la chaudière, la société HARGASSNER (*Autriche*), par le haut niveau technologique et la compétence de leur technicien « Mise en service et SAV », basé en Corrèze ;
- L'entreprise DESTERMES pour la charpente bois et la couverture de la chaufferie ;
- Nos agents municipaux, Lucie, Éric et Alain pour la réalisation des finitions (*aménagement des abords...*) ainsi que l'assistance aux entreprises intervenantes.

Pour rappel, l'ancienne chaudière fuel (*encore en bon état de marche*) a été maintenue en secours.

Cette nouvelle installation (*pour rappel, combustible : granulés bois*) n'ayant pas fonctionné sur une saison de chauffe complète, nous ne réaliserons un bilan



économique comparatif qu'à l'issue de l'hiver prochain.

Néanmoins, vous êtes nombreux à avoir constaté l'efficacité de cette nouvelle chaufferie par une amélioration notable du chauffage de la salle des fêtes.

par Laurent DE MARCHI

Crédit photos : © Un Studio dans la Prairie

SYDED

Pour vous aider à mieux trier, de nouveaux conteneurs de tri ont été installés à Natéa RD 704 sur Janailhac

Chers concitoyens,

Afin de vous apporter un meilleur service de proximité, Janailhac et le SYDED a mis en place de nouveaux points d'apport volontaire sur votre commune.

Ils se situent sur la RD 704 à Natéa.

Le tri est un geste utile qui permet d'**agir concrètement et positivement sur l'environnement et sur notre cadre de vie.**

Le tri permet d'**économiser les ressources naturelles**, comme le pétrole pour le plastique, ou le bois pour les cartons et les papiers. Il permet également de fabriquer de nouveaux objets.

Enfin, trier à une **répercussion immédiate sur le budget du service Environnement.**

Plus vous triez, plus vous limitez l'augmentation des coûts annuels.



Trois conteneurs sont donc mis à votre disposition :

- **Le bleu** pour tous les papiers (*prospectus, livres, publicités, enveloppes, journaux, magazines, cahiers, courriers*) ;
 - **Le jaune** pour les emballages ménagers (*boîtes et emballages en carton, boîtes et emballages métalliques et les bouteilles et flacons en plastique*) ;
 - **Le vert** pour le verre (*bouteilles, pots et bocaux en verre*).
- Prenez le tri en marche !**

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :
SYDED de la Haute-Vienne - www.syded87.org - N° vert (gratuit) : 0 800 30 34 37

Vos rendez-vous à Janailhac

SAMEDI 02/07	FÊTE DES ÉCOLES à l'école de Janailhac (à partir de 16h)
VENDREDI 08/07	MARCHÉ PIQUE-NIQUE ET FEU D'ARTIFICE Suivis d'une animation musicale (à partir de 19h)
DIMANCHE 17/07	MÉCHOUI Organisé par le Comité des Fêtes (dès 12h - 22 € par repas)
DIMANCHE 06/11	FÊTE DU TERROIR Organisé par le Comité des Fêtes
VENDREDI 11/11	CÉRÉMONIE « ARMISTICE 1918 » RDV devant le Monument aux Morts de Janailhac



Le 2^e dimanche de chaque mois

Les prochains marchés

Dimanche 10 juillet	Dimanche 9 octobre
Dimanche 14 août	Dimanche 13 novembre
Dimanche 11 septembre	Dimanche 11 décembre



12-17 ans : Vos rendez-vous

Juillet : sorties et activités

MER. 06/07 14h-18h	TOURNOI WII ET SMOOTHIES RDV foyer / Prévoir manettes et jeux Wii	2 €
JEU. 07/07 14h-18h	KINBALL à Nexon RDV foyer / Prévoir tenue adaptée	Gratuit
VEN. 8/07 14h-18h	DANSES & GOURMANDISES RDV foyer / Prévoir tenue adaptée	Gratuit
LUN. 18/07 14h-18h	CINÉ-DÉTENTE & POP-CORN à Nexon RDV foyer	Gratuit
MAR. 19/07 11h-18h	MINI MOTO à Limoges (à partir de 12 ans) RDV gare SNCF / Prévoir pique-nique et tenue adaptée	4 €
MER. 20/07 14h-18h	SANDBALL & BAIGNADE à l'étang de la Lande RDV foyer / Avec la ligue du Limousin de handball	Gratuit
JEU. 21/07 11h-18h	TIR À L'ARC à Limoges RDV gare SNCF / Prévoir pique-nique et tenue adaptée	4 €
VEN. 22/07 14h-18h	JEUX & SPORTS DE PLACE à S^t Hilaire RDV lac de S ^t Hilaire / Prévoir tenue adaptée	Gratuit
MAR. 26/07 13h15-18h	CATAMARAN* au lac de S^t Pardoux RDV foyer / Prévoir tenue adaptée	4 €
MER. 27/07 13h15-18h	ACCROBRANCHE à S^t Pardoux RDV foyer / Prévoir tenue adaptée	15 €
JEU. 28/07 13h30-18h	CANOE* sur la Vienne ou à S^t Pardoux RDV foyer / Prévoir tenue adaptée	4 €
VEN. 29/07 14h-18h	CRÉATION DE JEUX POUR « JEUX EN FÊTE » RDV foyer	Gratuit

Il reste des places pour les séjours suivants :

C@févasion Cantal - 11/14 ans - Du 7 au 13 août (sous tentes)

C@févasion Vendée - 15/16 ans - Du 20 au 26 août (sous tentes)



MINIBUS : RAMASSAGE POSSIBLE

Pour les sorties, nous pouvons passer vous chercher ou vous ramener jusqu'à chez vous : **pensez à nous demander !**

Août : sorties et activités

MER. 03/08 14h-18h	CRÉATION DE JEUX POUR « JEUX EN FÊTE » RDV foyer	Gratuit
JEU. 04/08 14h-20h	« JEUX EN FÊTE » à Puycheny RDV Tuileries de Puycheny / Venez animer des jeux	Gratuit
MAR. 16/08 13h30-18h	CANOE* sur la Vienne ou à S^t Pardoux RDV foyer / Prévoir tenue adaptée	4 €
MER. 17/08 13h15-18h	CATAMARAN* au lac de S^t Pardoux RDV foyer / Prévoir tenue adaptée	4 €
JEU. 18/08 14h-21h	« LA ROUTE DU CIRQUE » (2 spectacles, 1 film + ateliers) RDV château de Nexon 21h / Prévoir pique-nique	4 €
VEN. 19/08 10h-18h	JOURNÉE VTT RDV foyer / Prévoir vélo, casque et pique-nique	Gratuit
LUN. 22/08 14h-18h	CRÉA : TABLEAUX EN 3D (peinture en 3D) - 1/2 RDV foyer / Prévoir tenue de bricolage	Gratuit
MAR. 23/08 14h-18h	CRÉA : TABLEAUX EN 3D (peinture en 3D) - 2/2 RDV foyer / Prévoir tenue de bricolage	Gratuit
MER. 24/08 14h-18h	MINI MOTO à Limoges (à partir de 12 ans) RDV foyer / Prévoir tenue adaptée	4 €
JEU. 25/08 14h-18h	TIR À L'ARC à Limoges RDV foyer / Prévoir tenue adaptée	4 €
VEN. 26/08 14h-18h	VÉLORAIL & BAIGNADE à Bussière-Galant RDV foyer / Prévoir maillot	5 €

Foyer des jeunes - Un espace convivial pour les 12/17 ans

Pendant l'été, ouvert du lundi au vendredi de 14h à 18h30

(En raison des séjours d'été, le foyer est exceptionnellement fermé du 1^{er} au 15 août 2016)

AAJPN - Espace Rousseau - 87800 NEXON - Tél. : 05 55 58 11 05

E-mail : pj.nexon@wanadoo.fr - Site internet : www.aaipn.fr

Foyer des jeunes Nexon

Centre social du Pays de Nexon

Mairie de Janailhac et Agence postale

Horaires d'ouverture :

- Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi
9h - 12h et 14h - 17h30
- Samedi > Mairie : 9h - 12h
> La Poste : 9h - 11h30
- Fermé le mercredi

Pour nous contacter :

- 05 55 00 71 06
- 05 55 75 23 12
- mairie.janailhac@wanadoo.fr
- www.facebook.com/mairiedejanailhac

Numéros utiles

- Le Terrier des Galoupiaux (ALSH) 05 55 00 76 58
- Relais Assistants Maternels Parents 06 33 65 85 75
- Déchetterie de Nexon 05 55 58 35 42
- Déchetterie de S^t Yrieix 05 55 08 26 06